

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

RECEVU
AU
GREFFE



14078181



31-03-2014

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/04/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0473.523.118

Dénomination (en entier) : XPANDITY.COM
(en abrégé): *

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Rue Ruy, 41 à 4400 Flémalle
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : CONSTITUTION SPRL

Texte :

Aux termes d'un acte reçu par le notaire Michel COËME, associé à Tilleur, le 18 mars 2014, l'assemblée générale a décidé ce qui suit :

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

Première résolution – Augmentation de capital

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent nonante-huit mille euros (198.000,00 €) par apport en numéraire pour porter celui-ci de vingt mille euros (20.000,00 €) à deux cent dix-huit mille euros (218.000,00 €), par la création de mille neuf cent quatre-vingt (1980) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et participant aux résultats de la société à partir de leur création.

Deuxième résolution – Droit de souscription préférentielle

Conformément aux articles 309 et 310 du Code des Sociétés, le droit de souscription préférentielle a été respecté de sorte que l'augmentation de capital a été offerte par préférence aux associés, sans création de parts sociales nouvelles, et souscrite proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs parts sociales actuelles.

Troisième résolution - Souscription du capital

A l'instant, interviennent tous les associés de la société, à savoir :

- Monsieur Pierre-Philippe HAUTECLAIR
- Monsieur Eric FAUCONNIER

L'augmentation de capital est **souscrite** comme suit :

SOUCRIPTEUR	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT
HAUTECLAIRE Pierre-Philippe	1970	197.000,00 €
FAUCONNIERE Eric	10	1.000,00 €

